Les changements d’adresse à effectuer

Logement :

[ ]  Caisse allocation familiale

[ ]  L’assurance habitation

Les enfants qui n’ont pas changé d’établissements :

[ ]  Les écoles primaires

[ ]  Les collèges

[ ]  Les lycées

Les enfants en bas âge :

[ ]  Les crèches

[ ]  La nounou

[ ]  L’autre parent si vous êtes séparés

La santé (pensez à mettre à jour votre carte vitale en pharmacie, c’est gratuit) :

[ ]  Caisse primaire d’assurance maladie (régime générale)

[ ]  La mutuelle santé

[ ]  L’organisme maladie dont vous dépendez (les indépendants)

Les impôts (vérifier la prise en compte pour les 4 points suivants) :

[ ]  Taxe foncière

[ ]  Taxe habitation

[ ]  Redevance télévision

[ ]  Imposition sur le revenu

Les assurances :

[ ]  Scolaire

[ ]  Habitation

[ ]  Santé

[ ]  Véhicules (auto, moto)

Les abonnements :

[ ]  La presse (revues, journaux)

[ ]  Téléphonie mobile

[ ]  Les box internet

Les organismes particuliers :

[ ]  RSI

[ ]  URSSAF

[ ]  Pôle Emploi

[ ]  Caisse allocation familiale

[ ]  Les banques

En préfecture :

[ ]  La carte grise

[ ]  Les papiers d’identité

[ ]  Les listes électorales

Les centres d’intérêts :

[ ]  Les clubs de sport

[ ]  Les écoles de musique

[ ]  Les profs à domicile (musique, soutien scolaire)

[ ]  Les activités culturelles

[ ]  Les cours de dessin